

A5c/ 259 /21

DECISION PORTANT DÉLÉGATION

LE DIRECTEUR GENERAL

VU le Code de la santé publique,

VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

VU le décret du Président de la République, en date du 17 août 2020, portant nomination de Monsieur Michaël GALY comme Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Strasbourg à compter du 1^{er} septembre 2020,

Vu la décision n° A6a/254/21 du 27 avril 2021 portant affectation de Madame Clotilde BANCEL, Directrice adjointe

VU la décision n° A6a/110/21 du 22 février 2021 portant affectation de Madame Julie CHARTIER, Directrice adjointe,

VU la décision n° A6a/225/19 du 22 mars 2019 portant affectation de Madame Christine GEILLER, Directrice adjointe

VU la décision n° A6a/23/20 du 14 janvier 2020 portant affectation de Monsieur Romain GERARD, Directeur adjoint

VU la décision n° A6a/207/18 du 8 mars 2018 portant affectation de Monsieur Bertrand JEANMOUGIN, Directeur adjoint

VU la décision n° A6a/105/21 du 22 février 2021 portant affectation de Madame Sandra LYANNAZ, Directrice adjointe

VU la décision n° A6a/239/19 du 26 mars 2019 portant affectation de Madame Yasmine SAMMOUR, Directrice adjointe

VU l'organigramme de l'équipe de direction des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg au 12 avril 2021,

DECIDE

Article 1 :

La présente décision annule et remplace la décision DG/SP A5c/47/21 en date du 4 février 2021 donnant délégation de signature aux membres de l'équipe de Direction occupant des fonctions de directeurs délégués de pôle par le Directeur Général par intérim.

Article 2 :

Dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions de Directeur(trice) adjoint(e) délégué(e) de pôle, délégation de signature, limitée aux pôles dont ils ont la charge, est donnée aux cadres de Direction ci-après nommément désignés pour signer l'ensemble des actes réglementaires et individuels liés à l'exercice de la fonction de Directeur(riche) délégué(e) de pôle :

- Madame Clotilde BANCEL, pour les pôles :
 - Locomomax
 - Pathologies digestives, hépatiques et transplantation
 - GCS ICANS
- Madame Julie CHARTIER, pour les pôles :
 - Gynécologie-obstétrique et fertilité
 - Médico-chirurgical de pédiatrie
 - Tête-cou - Centre d'Evaluation et de Traitement de la Douleur (CETD)
- Madame Yasmine SAMMOUR, pour les pôles :
 - Urgences/SAMU 67 - Médecine intensive et réanimation
 - Médico-chirurgical cardio-vasculaire
 - Psychiatrie
 - Anesthésie - réanimation et médecine péri-opératoire (ARMO)
- Monsieur Romain GERARD, pour les pôles :
 - Pathologies thoraciques
 - Médecine et chirurgie bucco-dentaire
 - Spécialités Médicales - Ophtalmologie (SMO)
 - Urologie / Dermatologie
 - Hépato-digestif (hôpital civil)
- Madame Christine GEILLER, pour le pôle
 - Gériatrie
 - Médecine - Rhumatologie - Nutrition - Endocrinologie - Diabétologie (MIRNED)

- Monsieur Bertrand JEANMOUGIN, pour les pôles :
 - Biologie
 - Imagerie
 - Pharmacie-Pharmacologie
- Madame Sandra LYANNAZ, pour le pôle :
 - Santé publique, Santé au Travail et Hygiène Hospitalière

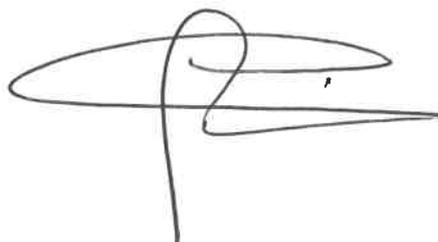
Article 3 :

Monsieur Franck D'ATTOMA, Directeur Général Adjoint, Madame Clotilde BANCEL, Directrice adjointe, Madame Julie CHARTIER, Directrice adjointe, Madame Christine GEILLER, Directrice adjointe, Monsieur Romain GERARD, Directeur adjoint, Monsieur Bertrand JEANMOUGIN, Directeur adjoint, Madame Sandra LYANNAZ, Directrice adjointe, et Madame Yasmine SAMMOUR, Directrice adjointe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité signataire dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans le même délai.

Michaël GALY
Directeur Général des H.U.S.



Copies :

- Cabinet de la DG
- Clotilde BANCEL, Julie CHARTIER, Christine GEILLER, Romain GERARD, Bertrand JEANMOUGIN, Sandra Lyannaz, Yasmine SAMMOUR
- Préfecture du Bas-Rhin (pour publication au Recueil des Actes Administratifs)
- ARS DT du Bas-Rhin
- M. LE DOUCE, TP HUS
- BAC